

Communiqué numéro 2 – vendredi 30 octobre 2020

Confinement

Suite à l'arrêté préfectoral du 30/10/2020, la commune informe que jusqu'au 1^{er} décembre 2020, les services municipaux restent mobilisés dans les conditions suivantes :

- La mairie du Bourg d'Oisans reste ouverte aux horaires habituels
- Les permanences du service urbanisme et du service de l'eau restent ouvertes selon les modalités et horaires habituels
- Le service enfance assurera l'accueil des enfants sur les temps de transport scolaires, périscolaires et la restauration scolaire
- Les services techniques continueront d'assurer leurs missions d'entretien de l'espace public, la propreté urbaine et l'entretien des bâtiments communaux
- Le musée et la médiathèque seront fermés au public
- Les salles municipales sont fermées et les animations et prêts programmés sont annulés

Par ailleurs,

- les rassemblements ainsi que la pratique d'activités et de sports collectifs sont interdits en plein air ou en gymnase.
- Les parcs et jardins de l'ensemble des communes sont ouverts.
- le marché du samedi se tiendra avec les commerçants de produits alimentaires, de graines ainsi que les fleuristes

Des dérogations existent vous pouvez consulter le lien suivant :

<https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualite-des-particuliers/Actualites-COVID19#>

Accueil Mairie téléphone : 04 76 11 12 50
mail : accueil@mairie-bourgdoisans.fr